

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2022

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 20

Titulaires présents :	13
Titulaires représentés :	
Suppléants :	5
Procurations :	2

Secrétaire de séance : Mme AUGER Maryse

L'an deux mille vingt-deux, mardi vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué en date du 23 mars 2022, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mme AUGER, M. ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I., M. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., M. PETIT Ph., Mme SAVY S.
CC des Hauts Tolosans :	Mme AYGAT Ch., MM. CODINE Fr., DULONG D., Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. représenté par Mme AUGER M. (Pouvoir) M. CUJIVES D. représenté par M. CASALE JF (suppléant)
CC du Frontonnais :	M. LECORRE D. représenté par M. JEANJEAN P. (Suppléant) Mme SOLOMIAC C. représentée par M. PETIT Ph. (Pouvoir)
CC des Hauts Tolosans :	M. ALARCON N. représenté par M. BAGUR S. (Suppléant) M. ESPIE J-C. représenté par Mme OGRODNIK. P. (Suppléante)
CC Val'Aïgo :	M. MAUREL C. représenté par Mme MONCERET M. (Suppléante)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	M. PLICQUE P.
CC du Frontonnais :	MM PROVENDIER Ph., TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans :	MM DELMAS J-P., NOËL S., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	Mme BLANCHARD ESSNER S., M. DUMOULIN J-M., Mme GAYRAUD I., MM. JOVIADO G.

Délibération n ° 2022 /09

Objet : Adoption du Budget Primitif 2022

Monsieur le Président expose à l'Assemblée, par nature et par fonction, le projet de budget pour l'exercice 2022.

Le Président rappelle que les objectifs du SCoT pour l'année 2022 ont été exposés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, durant lequel l'ensemble des projets et leur financement a été détaillé et défini préalablement dans un rapport communiqué aux délégués.

Le Président indique que le projet de budget est construit autour du **choix de maintenir la participation à 2,90 € par habitant.**

Il explique que les élus ont en effet fait le choix en 2014 d'augmenter substantiellement la cotisation afin de thésauriser en vue de la révision qui va demander un certain nombre d'études plus ou moins onéreuses.

Pour 2022, le budget est construit autour des **principaux objectifs suivants** :

- ✚ Poursuite de la révision du SCoT (y compris Etudes complémentaires à la révision du SCoT et Plateforme interactive et dynamique de cartographie en ligne) ;
- ✚ Approvisionnement des données nécessaires à la révision du SCoT ;
- ✚ Poursuite, avec les équipes municipales, de l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets, en tenant compte de la révision du SCoT ;
- ✚ Suivi des projets et des documents de planification ayant un impact sur le territoire : Infrastructure, SRADDET, SAGE, InterSCoT GBT, autres SCoT et PLUi ; suivi des évolutions réglementaires et législatives ;
- ✚ Démarche interSCoT ;
- ✚ Partenariat ATMO Occitanie / SCoT Nord Toulousain ;
- ✚ Communication à destination des nouveaux élus sur le SCoT et le Syndicat ;
- ✚ PCAET : quel suivi ?

Le Président précise que ces objectifs tiennent compte du programme prévisionnel d'activité, dont voici le récapitulatif :

Calendrier de travail

Janvier 2022 à juillet 2022 :

Relance de l'élaboration et définition des enjeux du SCoT

- Finalisation du diagnostic
- Organisation d'ateliers pour formuler des enjeux
- Restitution des enjeux du diagnostic

Juillet 2022 à décembre 2022 :

Travaux techniques préparatoires à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Prospective population, logement, consommation d'espace
- Réflexion sur la stratégie économique
- Orientations sur l'environnement





1^{er} semestre 2022

Une formation SCoT-HGI, adaptée au contexte du SCoT Nord toulousain en vigueur, sera également proposée aux élus afin de mieux appréhender ce qu'est un SCoT et ainsi mieux comprendre les problématiques par rapport à la révision en cours.

Le Président détaille, par Communauté de communes, la **contribution financière des EPCI membres du SCoT, maintenue à 2,90 € par habitant**, se déclinant comme suit :

CC Coteaux du Girou		
Pop° totale	2.9 € / hab	%Particip.
22 409	64 986.10 €	21.66%

CC du Frontonnais		
Pop° totale	2.9 € / hab	%Particip.
27 698	80 324.20 €	26.77%

CC des Hauts Tolosans		
Pop° totale	2.9 € / hab	%Particip.
35 088	101 755.20 €	33.91%

CC Val'Aïgo		
Pop° totale	2.9 € / hab	%Particip.
18 268	52 977.20 €	17.66%

Calculs basés sur la population totale légale 2022 au sens INSEE, correspondant à la population totale 2019

Conformément aux statuts du Syndicat mixte, la contribution financière des EPCI membres du SCoT est **déterminée au prorata de la population totale au sens INSEE** de chaque Communauté de communes. Le chiffre pris en compte au budget est celui de la population totale légale au 1^{er} janvier de chaque année (référence statistique INSEE N-3).

La contribution financière fera l'objet de **3 appels à cotisation** au cours de l'année, conformément à la délibération 2018 /06 fixant la périodicité des appels à cotisation, à savoir : fin avril, au cours du mois de juillet et fin octobre.

Enfin, le Président présente le **projet de budget équilibré** à hauteur de 537 155.23 € en section de fonctionnement et 107 946.21 € en section d'investissement, dont la **synthèse** est établit comme suit :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
CA 2021	RESULTATS	DE L'EXERCICE -	16 954.83 €	DE L'EXERCICE	24 329.60 €
		REPORT	222 067.36 €	REPORT	50 016.44 €
		DE CLOTURE	205 112.53 €	DE CLOTURE	74 346.04 €
BP 2022 2,90 € / hab	DEPENSES	CHAP 011	73 100.00 €	CHAP 20	96 946.21 €
		CHAP 012	266 900.00 €	CHAP 21	11 000.00 €
		CHAP 65	38 555.06 €		
		CHAP 67	- €		
		CHAP 68	100 000.00 €		
		022	25 000.00 €		
		023	10 000.00 €		
		042	23 600.17 €		
			537 155.23 €		107 946.21 €
	RECETTES	CHAP 013	7 000.00 €	CHAP 10	- €
		CHAP 74	325 042.70 €	CHAP 13	- €
		CHAP 75	- €	CHAP 16	- €
		CHAP 77		021	10 000.00 €
				040	23 600.17 €
002 Report Excédent		205 112.53 €	001 Solde d'Exécution	74 346.04 €	
		537 155.23 €		107 946.21 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er : D'ADOPTER par nature et par fonction le Budget 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : DE NOTIFIER le Budget Primitif 2022 et la présente délibération au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	23/03/2022
Date d'affichage :	23/03/2022
Certifié exécutoire le :	01/04/2022
Affichée le :	01/04/2022

Philippe PETIT,
Président

